



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la brigade loups

Question écrite n° 5317

Texte de la question

M. Guy Teissier interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la question de l'avenir de la « brigade loups ». Créée en 2015, cette unité spéciale constituée de jeunes recrutés, formés, rémunérés et placés sous la responsabilité de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) aide les éleveurs à protéger leurs troupeaux. Pour remplir cette mission particulière, l'ONCFS a recruté des « emplois d'avenir ». Certes sur le long terme, les contrats aidés ne sont pas une solution pérenne pour permettre l'accès des jeunes à l'emploi. Cependant, la décision brutale du Gouvernement de réduire le nombre de contrats aidés soulève de nombreuses interrogations quant à l'avenir de ces jeunes et de la brigade loups qui réalisent un travail remarquable. Il semblerait que même si les emplois d'avenir « brigade loups » seront reconduits dans le « plan national d'action 2018-2023 sur le loup et les activités de l'élevage », plusieurs jeunes ne pourront être maintenus sur leur poste. Dans la mesure où ces jeunes ont bénéficié d'accompagnement, de formation, d'un véritable encadrement professionnel leur permettant d'exploiter l'expérience acquise, il souhaiterait savoir quelles sont les pistes envisagées pour permettre à ces jeunes qui sont dotés d'une haute technicité de poursuivre leurs missions.

Texte de la réponse

Mise en place en 2015 par le ministère en charge de l'écologie et intégrée à la délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la brigade nationale loup assure plusieurs missions : la participation aux tirs de défense et de défense renforcée en appui à la protection des troupeaux, le suivi du loup en période hivernale, la réalisation occasionnelle de constats de dommages. En 2017, elle a également assuré des actions de formation auprès des lieutenants de louveterie. Composée de 11 professionnels disposant d'une réelle expertise et dotée de moyens d'intervention modernes, elle s'est révélée particulièrement efficace dans la réalisation de ses missions et constitue un soutien de terrain très apprécié du monde pastoral. La brigade nationale loup constitue un outil d'intervention important du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage et sa pérennisation constitue un des objectifs prioritaires du plan. Au regard de ces éléments, le ministre de la transition écologique et solidaire a décidé de pérenniser ces emplois au sein de l'ONCFS. Les 11 jeunes de la brigade qui bénéficient jusque-là d'un contrat d'avenir se verront proposer une autre forme de contrat en vue de poursuivre leurs missions. Toutefois cette formation qui représente un engagement financier conséquent, ne pourra être étendue à toutes les régions où le loup est implanté. Les autorités des départements où les éleveurs émettent le souhait de bénéficier des services d'une telle brigade sont invitées à en étudier les modalités de financement et d'organisation, sous contrôle de l'ONCFS.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5317

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1062

Réponse publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5598